



Paris, le 11 octobre 2021

Madame Frédérique VIDAL
Ministre de l'Enseignement supérieur et de la
Recherche

Monsieur Jean-Michel BLANQUER
Ministre de l'Éducation nationale, de la
Jeunesse et des Sports

Nos réf. : CNB/FL/BN/5364

Madame la ministre,
Monsieur le ministre,

Le ministère de l'Éducation nationale et celui de l'Enseignement supérieur de la Recherche et de l'Innovation partagent la même Direction Générale des ressources humaines. Mais malgré cela, certaines filières d'emploi, et les personnels qui s'y rattachent, demeurent sous une gestion quasi exclusive d'un seul des deux ministères. C'est le cas des filières administratives et ITRF.

Cette situation génère des différenciations dans la gestion des carrières et des rémunérations d'agents entre agents travaillant dans l'enseignement supérieur et agents exerçant dans l'Éducation Nationale.

Ainsi, le ministère de l'Éducation nationale a porté des avancées conséquentes pour les agents administratifs travaillant en son sein, et le MESRI a fait de même pour les personnels ITRF dans l'enseignement supérieur et la recherche.

Dès lors, nos collègues ITRF dans l'enseignement scolaire s'interrogent. Leur carrière va-t-elle aussi être prise en considération? Car un certain nombre d'entre eux occupe également des postes sous qualifiés. La revalorisation des IFSE pour ces agents est proposée à minima. Elle consiste à l'application simple d'un taux de revalorisation triennal situé pour une part en-deçà de l'inflation sur la même période.

De même, nos collègues de l'AENES ne comprennent pas que les nouveaux planchers qui s'appliquent pour cette filière dans l'enseignement scolaire ne leur soient pas également appliqués. Ainsi, l'ensemble de ces agents peuvent avoir des fonctions équivalentes d'un ministère à l'autre, et pourtant ne bénéficient pas des mêmes progressions. Ils sont les oubliés des améliorations mises en œuvre, simplement parce qu'ils relèvent d'un corps qui est traité par un autre ministère auquel ils ne sont pas rattachés ! Les IFSE doivent donc s'aligner, au mieux disant bien sûr.

Nous attendons donc de nos deux ministères qu'ils s'emparent de cette question, pour traiter équitablement l'ensemble des agents, quel que soit le ministère d'appartenance.

Dans l'attente de votre retour, nous vous prions d'agréer, Madame la ministre, Monsieur le ministre, l'expression de nos très respectueuses salutations.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Catherine Nave-Bekhti'.

Catherine Nave-Bekhti
Secrétaire générale du Sgen-CFDT

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Franck Loureiro'.

Franck Loureiro
Secrétaire général adjoint

sgen.cfdt.fr FÉDÉRATION CFDT DES SYNDICATS GÉNÉRAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA RECHERCHE PUBLIQUE

47-49 avenue Simon Bolívar
75950 Paris cedex 19
Tel : 01 56 41 51 10
Fax : 01 56 41 51 11

secretariatgeneral@sgen.cfdt.fr